

Monsieur
Fabien Girard
Député
Rue de la Verrerie 15a
1870 Monthey



Références JFL/VE
Date 14 août 2019

Question écrite N° 28 concernant : « Enseignement de la musique durant les horaires scolaires » (06.05.2019)

Monsieur le Député,

En accord avec le Conseil d'Etat, nous avons analysé votre requête relative à l'enseignement de la musique durant les horaires scolaires.

Le Conseil d'Etat, via son concept Sport-Arts-Formation (SAF) du 12 janvier 2011, soutient les jeunes sportifs/artistes afin qu'ils puissent concilier harmonieusement leur formation et la pratique de leur discipline sportive/artistique. Selon les directives relatives à l'organisation et au fonctionnement des structures SAF du 13 janvier 2012, les musiciens admis en structures SAF peuvent bénéficier d'allègements pour suivre des cours de musique individuels sur le temps d'école.

Pour être admis en structures SAF, les musiciens doivent satisfaire à certaines exigences, notamment :

- démontrer un degré de motivation et d'engagement avéré aussi bien à l'école que pour leur art ;
- s'entraîner au minimum 10 heures par semaine ;
- obtenir un préavis positif de l'école fréquentée et d'une institution de formation artistique reconnue par le Département de l'économie et de la formation, selon des critères propres à leur discipline.

Les dossiers de candidature sont traités par la Commission cantonale SAF, nommée par le Conseil d'Etat et constituée de représentants de l'Etat.

A titre informatif, 48 musiciens fréquentant un cycle d'orientation ou un établissement du secondaire II durant l'année scolaire 2018/2019 ont bénéficié de mesures SAF, la plupart d'entre eux provenant du Valais romand.

Ainsi, nous pouvons constater que le Valais possède déjà les bases légales qui permettent de libérer les musiciens de tout le canton durant les heures scolaires.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous adressons, Monsieur le Député, nos salutations les meilleures.


Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire

